



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019 - 2020

---

FÉDÉRATION SUISSE ROMANDE  
DES ENTREPRISES DE PLÂTRERIE-PEINTURE



# SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Pandémie de la COVID-19	08 - 09
Situation du marché et prix	10 - 13
Situation économique	14
CCT du second œuvre romand	15
RESOR	16 - 17
Caution	18
FREPP Info	19
Formation de base	20 - 24
Championnats romands des métiers	25 - 27
Formation supérieure	28 - 29
Collecte des déchets spéciaux	30
FP <sup>3</sup> - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	31
Les Vrais Pros!	32 - 33
Sécurité au travail	34
SUVA	35
Associations économiques (Constructionromande, USAM, UPS)	36 - 37
Fournisseurs partenaires	38 - 39
Remerciements	41
Commissions	42 - 43
En vente, team et comité FREPP	44 - 45

*Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*

NATURE Natur  
Construction BAU

Champion  
EXPO



# LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année écoulée s'annonçait sous les meilleurs auspices. De belles volées de jeunes en formation de chef de chantier, contremaître ou maîtrise, des Championnats romands de la plâtrerie-peinture qui se sont déroulés à l'entière satisfaction du comité d'organisation, des candidats et du comité de la FREPP, et un climat favorable avec un début du mois de mars comme on les aime, ni trop froid, ni trop humide.

Et puis ce fut le choc. Le Conseil fédéral nous annonce que la Suisse doit prendre des mesures de distanciation sociale et d'hygiène strictes et entrer dans un confinement alarmant. Jusque-là, le bon citoyen et entrepreneur que je suis, suivait d'un œil attentif la progression de cette pandémie et ne pensait pas vraiment qu'elle puisse nous toucher si violemment de plein fouet. Et pourtant, du jour au lendemain, s'est posée la question de la poursuite des chantiers, de la manière dont on pouvait travailler dans le respect des directives de l'OFSP.

Les avis divergeaient fortement. Entre ceux préconisant un arrêt net et complet des chantiers, et ceux favorables à une poursuite des chantiers sans autre forme de procès, il fallut, comme le Conseil fédéral, faire la part des choses.

Si les directives fédérales n'empêchaient pas un chantier de se dérouler, les multiples contraintes imposées compliquaient passablement la tâche. Mais très vite, une ligne claire s'est dégagée : il était indispensable de poursuivre les activités dans le strict respect de normes d'hygiène et de distanciation sociale, car un arrêt total de l'économie aurait eu des conséquences autrement plus importantes sur la santé économique de notre pays.

Il est en effet plus rapide de remonter au sommet de l'échelle si l'on est descendu qu'à la moitié. La fermeture immédiate et totale de tous les commerces et de nombreuses activités, où la proximité entre personnes était inévitable, coûtera une, voire plusieurs centaines de milliards à la Confédération. Qu'en serait-il advenu en cas de confinement total ?

Avec le recul, on doit souligner que nos autorités ont agi dans toute la mesure du raisonnable et de l'équilibre, et elles ont fait juste. Je saisis l'occasion de ce rapport pour les en féliciter. Aujourd'hui, même si des inquiétudes subsistent par rapport à une possible deuxième vague, il faut que nous regardions de l'avant, en retenant les leçons de cette période difficile, mais en étant confiant en l'avenir, car tous ensemble, autorités, populations, entrepreneurs, nous avons contribué à ce que cette satanée COVID-19 n'ait pas engendré le cataclysme que beaucoup annonçaient.

Alors, restons optimistes et confiants, car le renouveau passe par une réaction positive et collective de tous et, pour que cette pandémie soit éradiquée le plus vite possible de sorte que dans quelques années, l'on puisse raconter à nos petits-enfants ce fléau des années 20 qui nous aura méchamment touché.

Que ce dernier quart de l'année 2020 puisse panser les plaies de cet horrible 2<sup>e</sup> trimestre qui, nous le souhaitons, ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

André Buache  
Président FREPP

# swiss skills 2020



Mise en couleur motif décoratif



**Objectif**  
Le participant doit réaliser un motif décoratif en couleur sur une surface de travail.  
Le motif doit être réalisé en respectant les dimensions et les couleurs indiquées sur le plan.  
Le participant doit utiliser les outils et les matériaux fournis.

Matériau	Quantité
Plâtre	10 kg
Enduit	5 kg
Peinture	1 litre
Colle	1 kg



Permatix

# LE MESSAGE DU DIRECTEUR



Jamais, au nom de la FREPP, je n'avais participé à une décision si lourde de conséquences. Fallait-il ou non stopper les chantiers? Les poursuivre n'était-ce pas envoyer nos travailleurs au casse-pipe? Arrêter toute activité - c'était par contre certain - aurait eu des conséquences économiques très lourdes qui auraient mis notre pays dans une situation dramatique mettant en péril les entreprises et les emplois et faisant plonger la qualité de vie de ses habitants pour plusieurs années.

C'était la difficile décision face à laquelle se sont retrouvées nos autorités en qui nous nous devons d'avoir toute confiance. Il n'est pas prévu de stopper les travaux dans le domaine de la construction, alors nous avons encouragé la poursuite de l'activité aussi efficacement que possible, mais en prenant toutes les précautions nécessaires.

Mais je ne peux passer sous silence l'attitude irresponsable des organisations syndicales dans la première phase de cette pandémie. Dans leur stratégie de propagande récupératrice, ces dernières ont en effet organisé et encouragé des manifestations intempestives au cours desquelles elles accusaient un monde patronal prêt à sacrifier la vie des travailleurs sur l'autel du profit. Proprement scandaleuse et inexcusable, cette attitude leur fait perdre toute considération. Durant l'année écoulée, il y eut fort heureusement des événements nettement plus réjouissants. Nous évoquerons dans ce rapport, notamment les Championnats romands de la plâtrerie-peinture qui se sont déroulés à Martigny dans le cadre du Salon des métiers «Your Challenge» et qui ont dévoilé de jeunes

apprentis(-es) romands(-es) pétris de talent qui ont œuvré sous l'experte direction d'une commission de passionnés qui ont réalisé un travail remarquable.

Bien sûr, les activités de la FREPP se sont poursuivies, certes un peu perturbées par la COVID-19, avec des reports, des séances en visioconférence à répétition, et des délais prolongés. Mais globalement, les prestations de la FREPP ont été maintenues, l'accompagnement des membres dans les démarches administratives à même, et c'est normal, été permanent durant les 2-3 premières semaines de déconfinement. Tout ce qu'une association faïtière se doit d'entreprendre en faveur de ses membres a été mis en œuvre. Je tiens également à souligner le très gros travail réalisé par les sections cantonales qui toutes ont réagi rapidement, efficacement et de manière circonstanciée en soutien de leurs membres.

A l'heure d'écrire ces lignes, il semblerait que notre pays échappera à une deuxième vague grâce à la discipline de tous, entrepreneurs, collaborateurs, et tous les habitants de notre pays. Et je pense qu'il est bon aujourd'hui de faire le constat et d'affirmer que la Suisse peut être fière de ses citoyens, de ses entreprises et de ses autorités.

Marcel Delasoie  
Directeur FREPP

# CORONAVIRUS / COVID-19

## Règles de conduite recommandées dans la branche de la plâtrerie-peinture

Le suivi des recommandations ci-après permettront d'endiguer la pandémie du Coronavirus et faire en sorte qu'une deuxième vague puisse être évitée.

Nous vous remercions de demander à vos collaborateurs d'observer rigoureusement ces recommandations, ceci afin que cette crise du Coronavirus ne soit bientôt qu'un mauvais souvenir :

### COMPORTEMENT

- Rester à la maison au premier symptôme de la maladie.
- Prendre contact immédiatement avec un médecin.

### HYGIÈNE

- Se laver régulièrement les mains.
- Désinfecter les surface souvent touchées (poignées de porte, volant du véhicule, caisse à outils, etc.).
- Désinfecter les outils dès la fin de l'utilisation.
- Respecter la distance sociale de 2 mètres.
- Eviter tout contact physique.

### TRANSPORTS

- Limiter les déplacements.
- Eviter les transports publics.
- Maintenir dans la mesure du possible les distances sociales (éviter le confinement dans les véhicules).

### GROUPES

- Eviter les groupes de plus de 5 personnes.
- Echelonner les arrivées au dépôt.
- Préférer les rendez-vous sur les chantiers.

### PAUSES

- Respecter les distances.
- Apporter boisson et nourriture de la maison.



# PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le bureau de la FREPP a déployé une énergie certaine pour que cette pandémie ait le moins de conséquences négatives possible pour vos entreprises et que chacun soit informé en temps et en heure sur l'évolution de la situation et des directives de l'OFSP. Au final, nous avons notamment contribué au fait qu'il n'y ait pas de fermeture généralisée des chantiers, que les mesures de l'OFSP soient appliquées aussi bien que possible, que la procédure pour les indemnités RHT soit la plus accessible et rapide possible, et que les entrepreneurs et personnes dirigeantes puissent également bénéficier d'un soutien financier de l'Etat.

Notre site internet tenu immédiatement à jour lors de l'évolution de la situation et les affichettes adressées aux membres rappelant les bonnes pratiques à observer ont également été appréciés. Nos membres ont également pu bénéficier de la précieuse assistance des associations cantonales et de leur secrétariat.

## **LE PIRE A ÉTÉ ÉVITÉ**

Nous avons évité le pire : le secteur de la construction s'est engagé avec succès pour empêcher la fermeture généralisée des chantiers durant la période de confinement et a rapidement mis en place les mesures de protection et d'hygiène indispensables pour les collaborateurs. Ainsi, l'activité des chantiers a pu et peut continuer. Les mandats d'extension ou de rénovation de bâtiments peuvent être exécutés là où cela est possible et les projets de planification sont, pour la plupart, effectués à domicile.

De même, grâce aux mesures de protection appropriées, la production locale et le négoce des produits de construction ont pu reprendre en grande partie.

Le secteur de la construction est responsable de la planification, de la réalisation, mais aussi de l'entretien et de la maintenance de nos infrastructures. Il revêt donc une importance systémique. La branche génère par ailleurs un chiffre d'affaires annuel de 65 milliards de francs, soit 10 % de notre PIB, et emploie plus de 500 000 salariés. On ose à peine imaginer l'ampleur des dégâts macroéconomiques si la décision de fermeture généralisée des chantiers s'était imposée.

## **UN SECTEUR MALGRÉ TOUT SOUS PRESSION**

Un premier examen des répercussions économiques du COVID-19 montre que le secteur de la construction est malgré tout sous pression. Recours au chômage partiel de la part de très nombreuses entreprises de construction, retards dans les projets, interruptions des chaînes logistiques, perspectives assombries pour les entreprises de négoce.

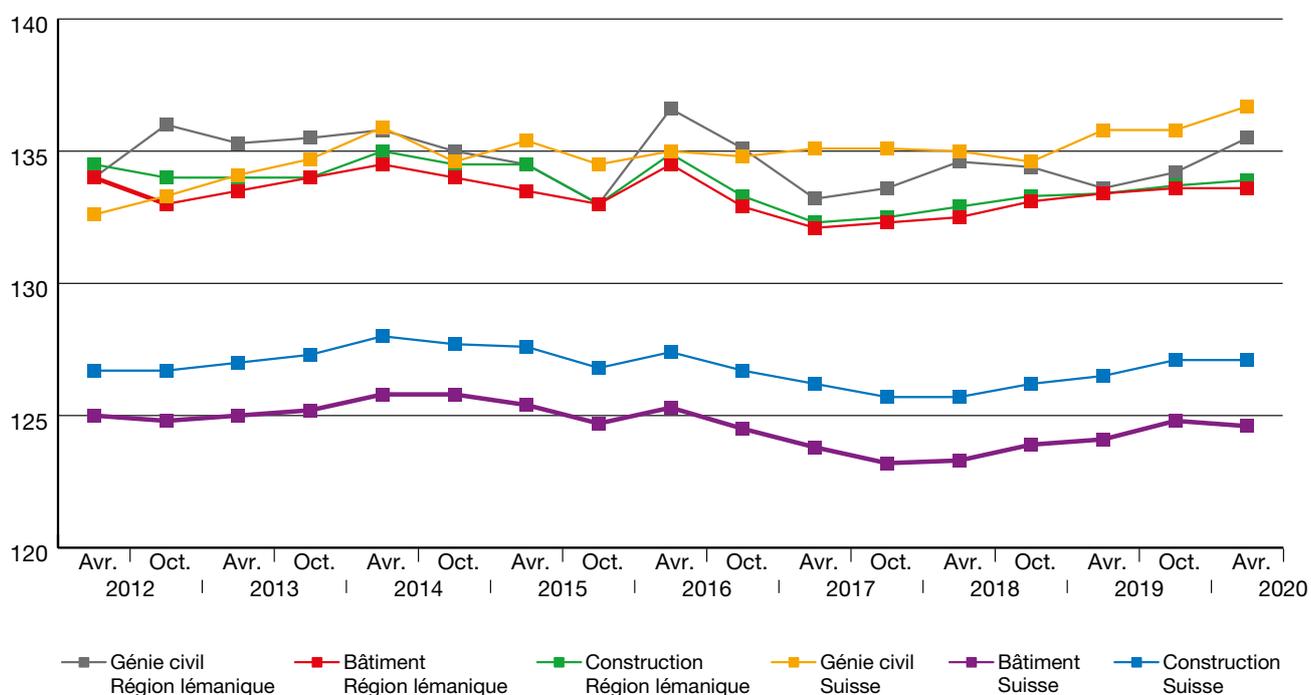
A ce jour, il est cependant satisfaisant de constater que les conséquences de cette crise sanitaire ne sont pas trop désastreuses pour la branche de la plâtrerie-peinture dont l'activité a repris quasi intégralement.

# SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

Selon une enquête du KOF (Centre de recherches conjoncturelles) du second œuvre, le volume de travail a baissé et les réserves ont passé de 4,7 mois à 4 mois. Ce recul est encore relativement modéré. Mais en raison de la situation incertaine, les perspectives pour l'an prochain sont peu réjouissantes. Cependant, l'évolution de la situation sur le front de la pandémie influencera fortement le trend à venir. S'agissant des prix du marché, ils sont au mieux stables, mais à un niveau difficilement tenable à

terme. Inutile de rappeler que sans marges, les entreprises perdent de leurs substances et de leur capacité concurrentielle. Le bénéfice n'est que le carburant pour permettre à la machine d'aller de l'avant. Et pour éviter la panne sèche, il faut à tout instant y penser et faire en sorte que le voyant de la réserve ne soit pas en permanence allumé.

## Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Région lémanique et la Suisse



Si analyser la situation passée permet d'avoir une vision intéressante, faire de quelconques prévisions sur le développement de l'économie de notre pays et en particulier de son marché de la construction est tellement dépendant de l'évolution future de la pandémie de la COVID-19, que cela en devient inutile.

Seuls quelques constats permettent une analyse à court terme de la situation. Celle-ci est très diverse en fonction de la branche concernée. En général, les indicateurs tels que nombre de faillites ou taux de chômage se sont ressaisis en juin et les derniers chiffres sont encourageants. Cependant, il serait faux de croire que la situation va se normaliser aussi rapidement. L'effet des crédits COVID-19 portera bien jusqu'à l'automne et même la fin de l'année. Mais qu'advient-il des entreprises dans des secteurs qui mettront plusieurs années à retrouver leurs volumes d'affaire d'avant la pandémie? Une certitude, ces nouvelles données vont

contraindre un certain nombre de secteurs économiques à changer de modèle d'affaires, à se diversifier, à abandonner certains créneaux pour en développer d'autres, et, à opérer ces mutations en quelques mois, ce qui aurait pris des années auparavant.

Il y a des chances à saisir et en cela, l'économie helvétique, forte et stable, a démontré à maintes reprises par le passé qu'elle pouvait tirer son épingle du jeu en sachant faire preuve de souplesse et de dynamisme.

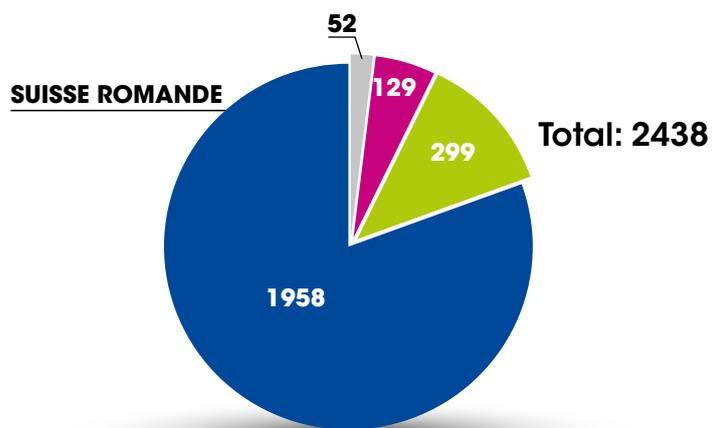
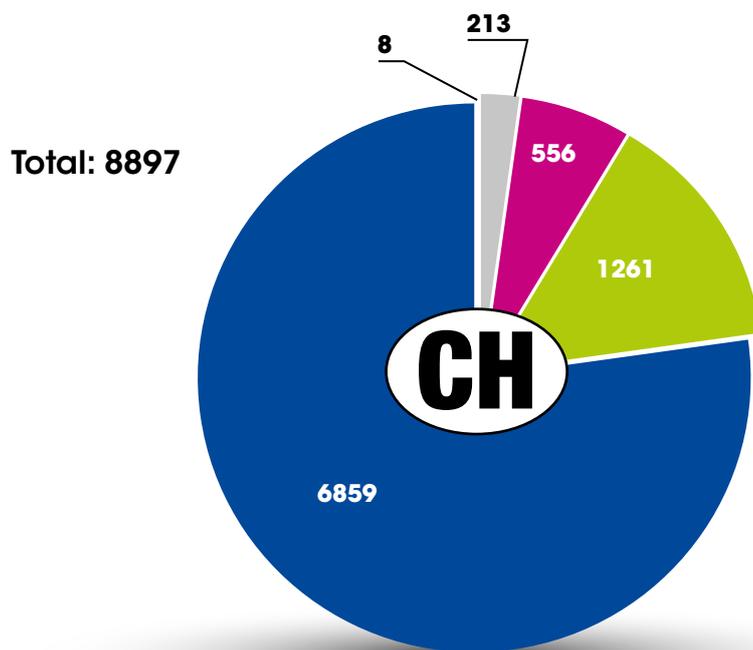
La plâtrerie-peinture et le bâtiment en général est certainement un des secteurs économiques les moins touchés par cette crise. Sachons en profiter et, avec d'autres secteurs dans notre cas, tirer le char de l'économie avec plus de vigueur pour compenser les éléments de l'attelage en difficulté.

## CONSTRUCTION ET LOGEMENT LES PRINCIPAUX CHIFFRES

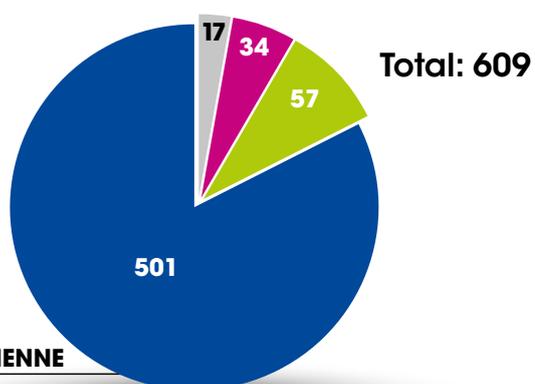
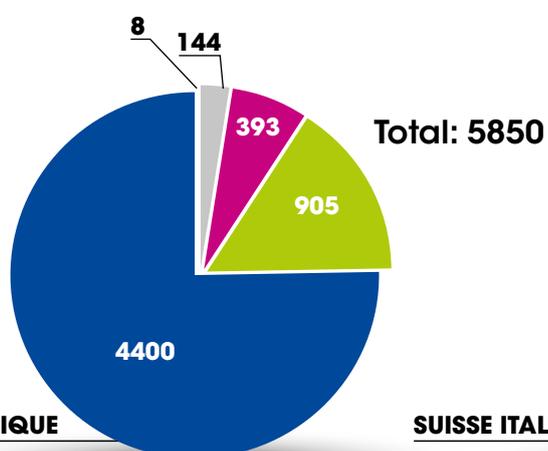
Bâtiments à usage d'habitation	1 748 477
Nouveaux bâtiments avec logements	12 315
Nombre total de logements	4 528 902
Logements nouvellement construits	52 209
Surface moyenne par logement	99 m <sup>2</sup>
Surface par habitant	46 m <sup>2</sup>
Loyer moyen	Fr. 1329.-
Habitants par logement	2,2
Habitant par pièce	0,6
Taux de logements en propriété	38%

>>>

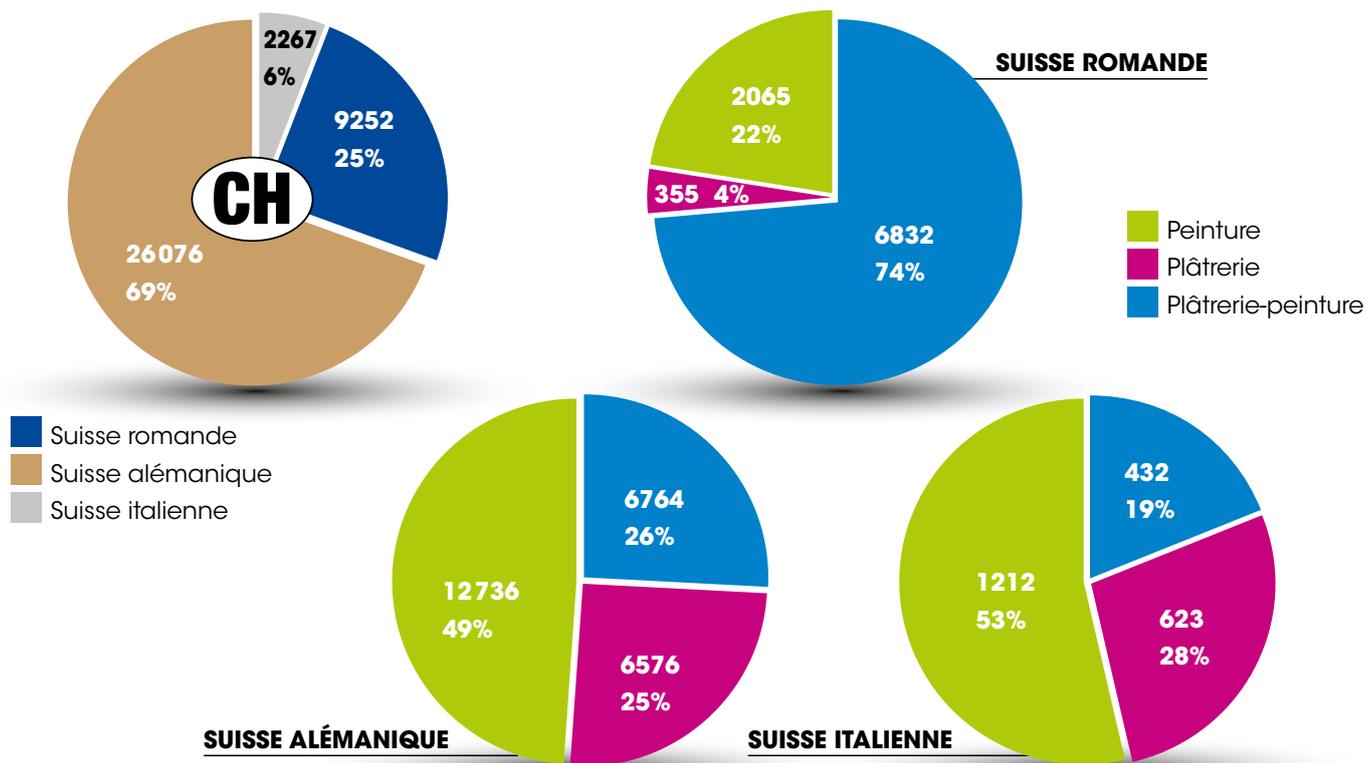
>>> NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TAILLE DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



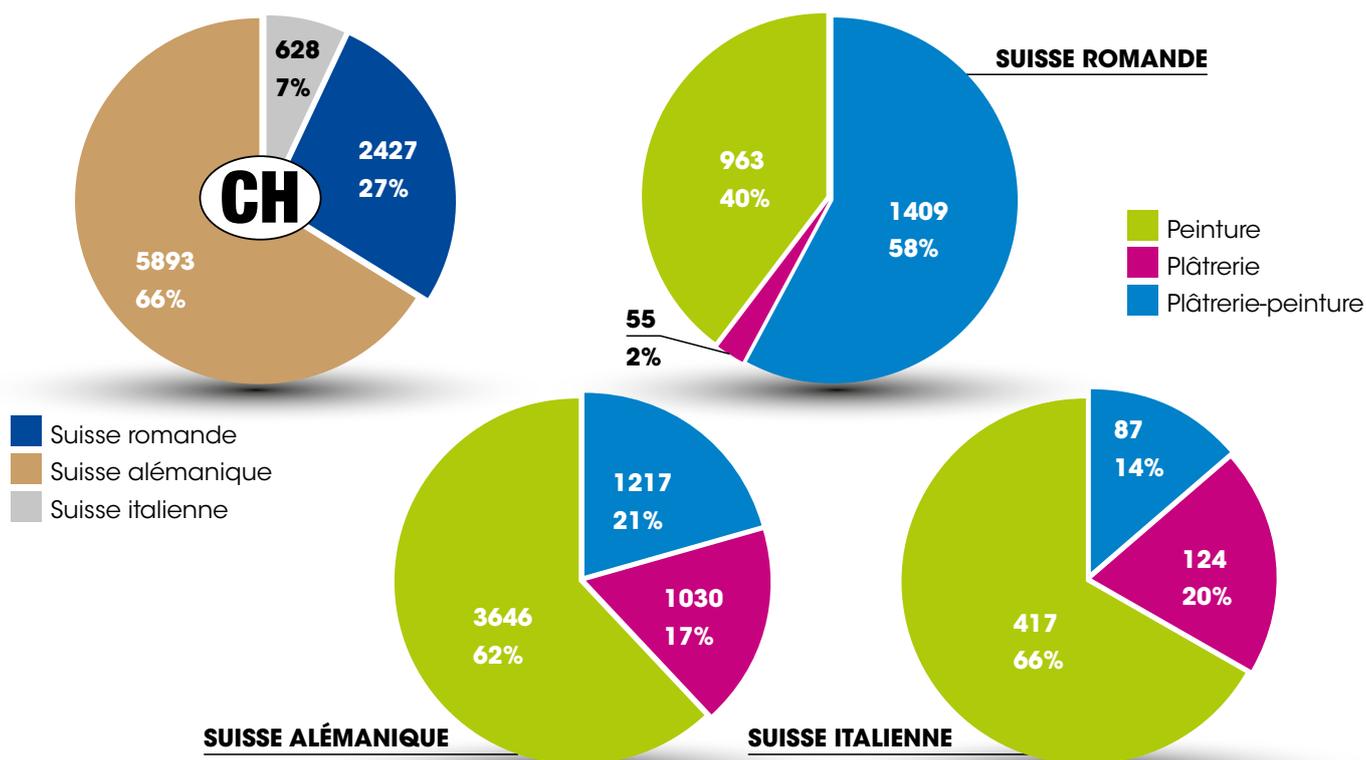
- de 1 à 4 employés
- de 5 à 9 employés
- de 10 à 19 employés
- de 20 à 49 employés
- dès 50 employés



## NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



## NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



# SITUATION ÉCONOMIQUE

La situation économique de Suisse romande est depuis plusieurs années dans un bon trend. Le PIB romand est souvent supérieur au PIB suisse et le dynamisme de la place économique romande est réjouissant.

Les chiffres relatifs à l'évolution de ces indices ne sont pas encore disponibles. Une chose est certaine cependant, toutes les prévisions sont fortement aléatoires en raison de la situation de la pandémie qui a touché le monde entier. Très difficile donc d'échafauder des scénarios fiables pour l'avenir.

Ce que l'on peut par contre constater, c'est que le secteur de la construction, s'il a été perturbé en début de pandémie suite aux mesures imposées par la Confédération, s'est rapidement repris pour atteindre aujourd'hui un rythme soutenu. Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale perturbent quelque peu le déroulement des travaux et certains chantiers en particulier, mais globalement,

comparativement à d'autres secteurs économiques, la construction s'en tire pour l'instant pas trop mal.

Quant à l'avenir, il ne reste qu'à espérer que la deuxième vague redoutée soit évitée et que le redémarrage de l'économie mondiale puisse avoir lieu rapidement. Le retour à une certaine normalité ne se réalisera qu'à cette condition.

## TAUX DE LOGEMENTS VACANTS

### AU 1<sup>er</sup> JUIN 2019

Les deux grandes villes romandes mises à part, les taux de logements vacants dépassent largement le taux considéré comme un taux de rotation normal des logements. Les taux hypothécaires au plus bas et les intérêts négatifs incitent toujours les caisses de pension et fonds de placement à investir dans le bâtiment en se contentant, dans certains cas, de rendement de 2 %. La pléthore d'appartements sur le marché n'est donc pas près de se résorber.

## TAUX DE LOGEMENTS VACANTS AU 1<sup>er</sup> JUIN

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FR	0.77 %	0.66 %	0.78 %	0.96 %	1.24 %	1.34 %	1.51 %	1.83 %
GE	0.33 %	0.36 %	0.39 %	0.41 %	0.45 %	0.51 %	0.53 %	0.54 %
NE	1.18 %	0.82 %	1.04 %	1.28 %	1.15 %	1.53 %	2.04 %	2.39 %
VS	1.13 %	1.30 %	1.58 %	1.76 %	1.81 %	2.25 %	2.37 %	2.09 %
VD	0.56 %	0.61 %	0.68 %	0.68 %	0.81 %	0.91 %	1.08 %	1.10 %
Suisse	0.94 %	0.96 %	1.08 %	1.19 %	1.30 %	1.45 %	1.62 %	1.66 %

# SECOND ŒUVRE CCT ROMANDE

La Convention collective de travail du second œuvre romand 2019 – 2022, signée fin 2018, demeure donc en vigueur au moins jusqu'au 31 décembre 2022.

## **LE SYSTÈME D'INFORMATION ALLIANCE CONSTRUCTION (SIAC)**

Le second œuvre romand s'est finalement mis d'accord pour adhérer au système d'information SIAC, adopté par l'ensemble des associations suisses du domaine de la construction. C'est une excellente chose que ce système de contrôle avec badge individuel soit unifié pour tous les domaines de la construction et toute la Suisse. Les exigences des associations romandes relatives aux informations que doit contenir le badge (carte professionnelle) sont plus élevées, mais permettront véritablement un contrôle optimal des travailleurs sur les points de contrôle suivants :

- la rémunération minimale y compris les majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit, les dimanches et jours fériés ainsi que d'autres majorations selon la CCT applicable;
- le 13<sup>e</sup> salaire;
- l'indemnité pour frais;
- la réglementation du temps de travail;
- les vacances.

Les parties à la CCT-SOR considèrent que des éléments supplémentaires doivent être prévus dans le standard minimum. Il s'agit des points suivants :

- l'affiliation au 1<sup>er</sup> pilier et paiement des charges sociales (carte Pro et Badge genevois);

- l'affiliation au 2<sup>e</sup> pilier selon CCT et paiement des charges sociales (hors FR et JU);
- la conclusion d'une assurance perte de gain maladie selon CCT et paiement des primes;
- le respect des dispositions de la CCRA.

L'intégration au système SIAC de l'ensemble de ces points de contrôle demande encore un important travail de la part des commissions paritaires régionales et romandes, mais il est, à terme, indispensable à l'efficacité des contrôles de chantier.

## **SALAIRES**

Conformément à l'alinéa 6 de l'art 60 qui prévoit que les salaires sont adaptés annuellement sur la base de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (valeur au 31 août), les salaires réels de tous les travailleurs ont donc été adaptés de 0,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les salaires minima sont quant à eux restés inchangés.

## **2021**

Pour 2021, l'IPC a connu jusqu'à fin juillet une baisse de 0,9 point, cela signifie qu'il n'y aura pas d'indexation des salaires... à la hausse du moins. Les négociations de cet automne seront tout de même difficiles et les organisations patronales devront de toute façon faire face à des revendications de la part des syndicats. Cependant, au vu du climat économique général, et, tout en respectant l'accord signé, la tendance devrait plutôt aller vers un assouplissement des conditions de travail permettant à la branche de franchir le coup de massue COVID et de préparer l'avenir avec plus de sérénité.

# RESOR

La Fondation de retraite anticipée des métiers du second œuvre du bâtiment de Suisse occidentale RESOR compte quelque 35000 assurés pour plus de 4200 entreprises affiliées et une masse salariale annuelle dépassant le milliard et demi de francs. Elle s'étend sur tous les cantons romands ainsi que dans le Jura bernois, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et le Tessin. 37 % des entreprises affiliées sont actives dans le domaine de la plâtrerie-peinture.

L'exercice 2019 est celui où la nouvelle Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR) est entrée en vigueur. Elle entraîne avec elle quelques changements, notamment avec l'introduction d'une nouvelle prestation; une participation aux charges d'assurances sociales de 50 francs par mois versée à chaque nouveau préretraité en sus de sa rente. De plus, afin d'absorber la venue de la génération nombreuse des baby-boomers en retraite anticipée, les cotisations ont dû légèrement être adaptées et sont passées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 2.0 %. Cette augmentation des cotisations, représentant un peu plus de 4 millions de francs de revenus nets supplémentaires, a permis d'absorber la hausse du nombre de départs en retraite anticipée qui se monte à 177 préretraités en 2019. Grâce à cela, le résultat net de l'activité d'assurance a pu revenir en zone positive et montre un excédent de 1,6 million de francs.

Le tableau ci-contre montre le résultat net de l'activité d'assurance depuis la création de la Fondation. Si l'arrivée à la retraite anticipée de la génération nombreuse des baby-boomers et ses conséquences pour

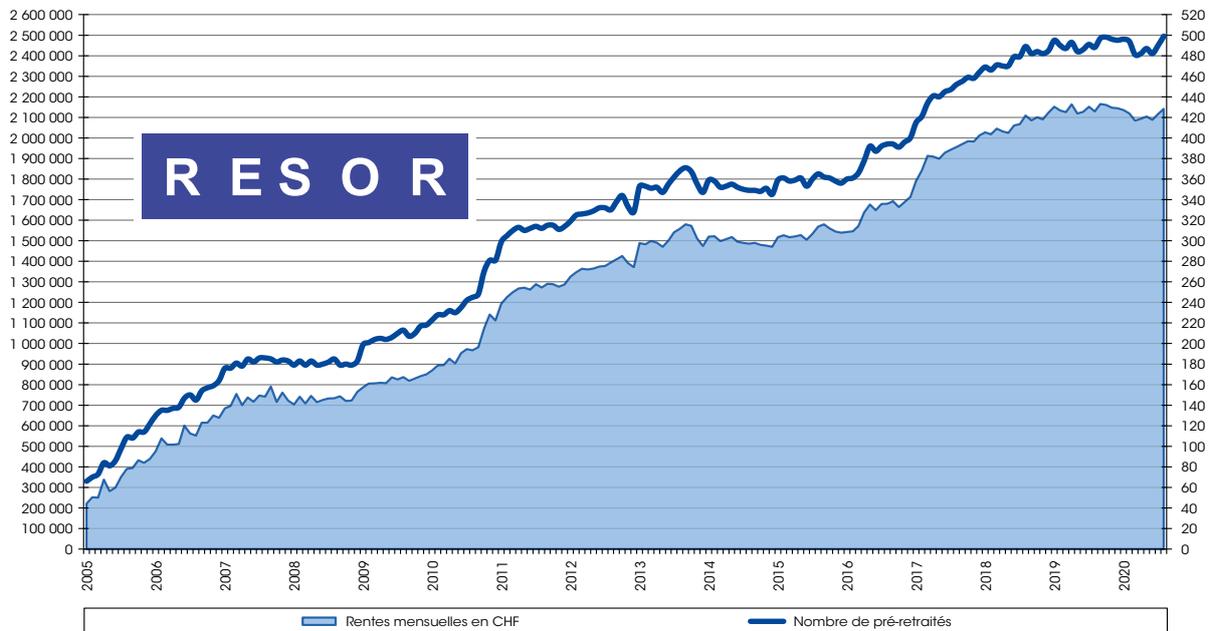
RESOR y sont clairement visibles, les effets et l'efficacité des décisions prises par les partenaires sociaux le sont encore plus. Cela prouve que ces mesures négociées par les partenaires sociaux sont les bonnes et qu'il y a lieu de poursuivre sur le chemin pris.

En outre, l'année boursière 2019 a été un millésime exceptionnel! Avec 14,3 % de performance réalisée sur les marchés financiers, la Fondation RESOR peut se targuer de faire partie des meilleurs élèves de la classe. Cela a rapporté quelque 9.7 millions de francs dans les caisses de l'institution qui boucle ainsi les comptes de l'exercice 2019 avec un excédent de 7,1 millions de francs et un taux de couverture qui remonte à 231 %. Malheureusement, la crise du coronavirus de 2020 nous a rappelé que les marchés financiers sont très volatils et que l'institution ne doit pas compter sur cette source pour financer ses rentes.

L'avenir reste incertain avec des éléments structurels comme les générations nombreuses à financer dans les prochaines années et des éléments conjoncturels, difficiles à appréhender comme les conséquences de la crise sanitaire actuelle, qui nous font face. La bonne santé financière de RESOR permet à la retraite anticipée du second œuvre d'affronter les années à venir avec des reins solides et avec confiance. Cependant, ce n'est pas le moment de se reposer sur ses lauriers et la mise en œuvre des décisions prises qui se sont montrées jusqu'ici excellentes doit être poursuivie. Ainsi, tenant compte des réserves accumulées, il est nécessaire de passer les cotisations dès 2021 à 2.1 % et à 2,2 % dès 2023 afin d'assurer le financement de la retraite anticipée RESOR sur le long terme.

	31.12 2010	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	31.12 2014	31.12 2015	31.12 2016	31.12 2017	31.12 2018	31.12 2019	Août 2020
Nombre de préretraités plâtriers-peintres	125	136	146	149	147	136	166	190	205	199	136
Proportion de préretraités plâtriers-peintres	45%	43%	44%	43%	43%	39%	41%	41%	42%	40%	36%

*y compris les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Tessin*



Cette évolution porte à ce jour le nombre des pensionnés actuels à 500 personnes et à plus de 2,1 millions de francs de rentes versées tous les mois. Le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble représentait à la fin 2019 40 % des rentiers de l'institution. Ramené à la Suisse romande, 26 % des pensionnés de la Fondation RESOR, soit un préretraité sur quatre, sont des plâtriers-peintres romands.

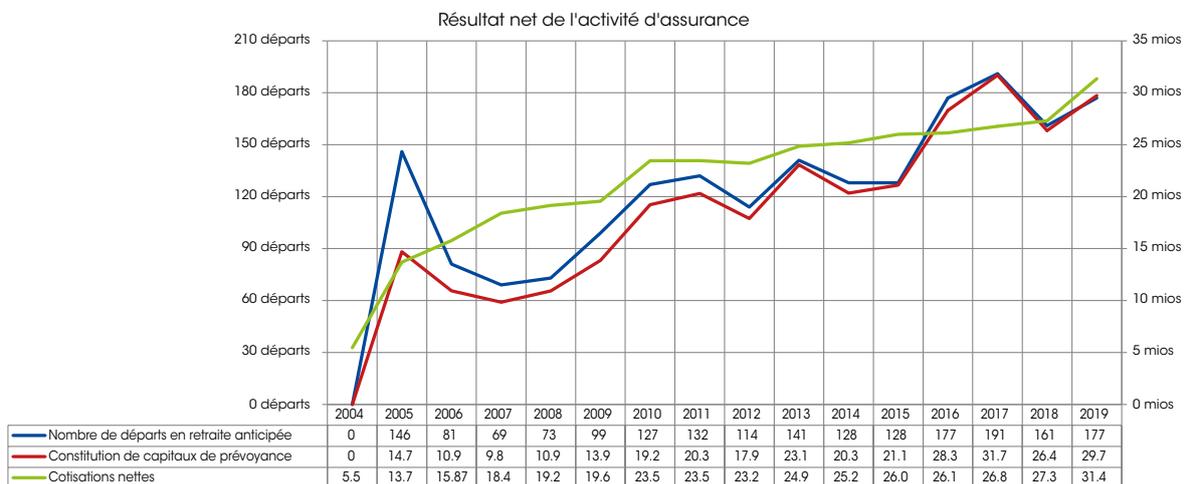
En août 2020, le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble compte 180 bénéficiaires pour un montant de rentes mensuelles versées de 762 750 de francs (36 % du nombre de rentiers). Si l'on observe pour la même période le nombre de préretraités romands de la profession (sans les deux Bâle et le Tessin), on dénombre 107 bénéficiaires, soit 21 % des rentiers, pour des rentes mensuelles à hauteur de 448 257 de francs. Sur les dernières années observées, le taux de départ informe qu'en moyenne 7 travailleurs sur 10 cessent

leur activité professionnelle avant l'âge AVS afin de profiter d'une retraite anticipée.

### LES DÉCISIONS PRISES SONT JUSTES, EFFICACES... ET À POURSUIVRE

La santé financière de la Fondation de retraite anticipée RESOR est et reste des plus saines. En effet, tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assumer les prestations des préretraités en cours sont entièrement constitués. De plus, des fonds libres importants ont pu être mis de côté pendant ces dernières années et le taux de couverture se situe à 231 %. Cette situation enviable ainsi que les décisions d'ores et déjà prises par les partenaires sociaux permettent à la Fondation d'affronter un avenir incertain avec optimisme et confiance.

Pour plus d'informations : [www.resor.ch](http://www.resor.ch)



# CAUTION

## **POUR QUI ET COMMENT?**

L'annexe VI de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10 000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

## **COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION?**

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couverts par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre. Ils reçoivent automatiquement leur certificat de la part de la FREPP.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Liestal (voir ci-après), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10 000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 francs par an).

Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant. La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT-SOR depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique. La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.

## **CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS**

Grammetstrasse 16 - 4410 Liestal

Tél. 061 927 64 45 - Fax 061 927 64 47

E-mail: [info@zkvs.ch](mailto:info@zkvs.ch)

[www.zkvs.ch](http://www.zkvs.ch)



# FREPP INFO

## UN MAGAZINE UNANIMEMENT APPRÉCIÉ

Distribué aujourd'hui à plus de 5000 exemplaires par édition, en particulier à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture mais aussi à tous les bureaux d'architecture, agences immobilières et services cantonaux ou communaux des constructions, le FREPP Info est devenu la référence en terme de magazine professionnel en Suisse romande. Ses lecteurs apprécient unanimement la diversité de son contenu, la qualité des articles techniques réalisés par les deux commissions «peinture» et «plâtre» et des reportages réalisés, le courage des prises de position des présidents, directeur ou secrétaires romands ou cantonaux, et la qualité des photos, de la présentation et du graphisme.

Ce résultat est le fruit du travail concerté des commissions de rédaction, Techno GR et Plâtre qui effectuent, toutes, un travail sérieux, engagé et de grande qualité. Nos remerciements vont à toutes les personnes qui collaborent, de près ou d'un peu plus loin, à la réussite de notre magazine professionnel de la FREPP (voir liste en page 42 et 43).

Ce rapport est l'occasion de rappeler aux membres que le FREPP Info leur appartient et que toutes propositions d'article sur des réalisations intéressantes, du point de vue technique, historique, symbolique, mais aussi de simples coups de cœur, sont les bienvenues et nous y accorderons toute l'attention voulue. N'hésitez donc pas à appeler la rédaction pour nous faire part de vos suggestions. De même si vous fêtez un anniversaire marquant de votre entreprise, c'est avec plaisir que nous le relèverons dans notre magazine professionnel.

A l'heure où nous sommes confrontés à la concurrence de pseudo-entreprises réalisant des travaux à l'emporte-pièce, sans garantie ni respect de l'éthique professionnelle, il est extrêmement important de rappeler régulièrement ce que sont des travaux bien réalisés, d'une qualité irréprochable et qui nécessitent un professionnalisme à chaque étape de la réalisation, en bref des travaux de «VRAIS PROS». Et cette mission, le FREPP Info veut la remplir avec votre indispensable contribution.





# FORMATION DE BASE

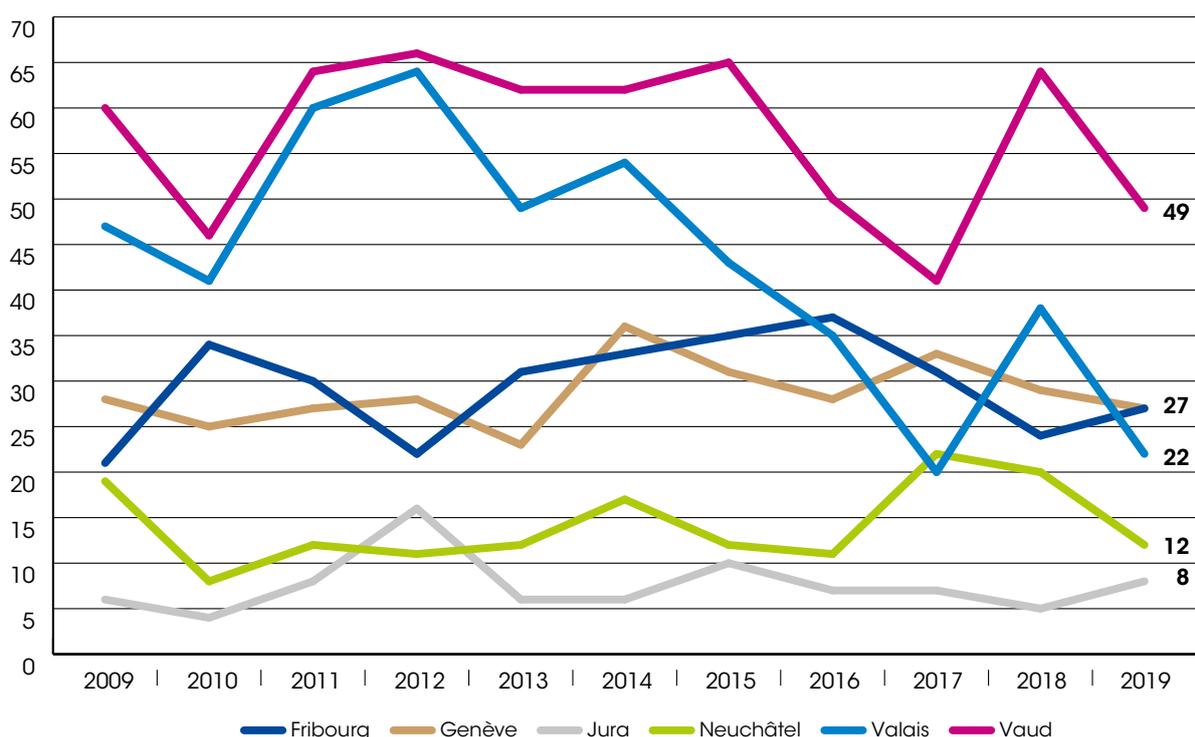
La commission de formation professionnelle pour la mise en commun des programmes de formation et une unification de ces derniers a poursuivi son travail. Au chapitre des ordonnances de formation, la collaboration avec les collègues de Suisse alémanique est constructive et porte ses fruits. Cette même synergie se retrouve au niveau de l'élaboration des épreuves d'examens, et les petites différences de pratique n'altèrent en rien la bonne cohésion de l'ensemble.

Au chapitre des supports de cours, après s'être investie pour la formation de peintre, la FREPP, avec le concours des maîtres enseignants, va mettre à disposition de ces derniers et des apprentis des classeurs de cours intégrant la matière à enseigner par chapitre pour l'enseignement de la profession

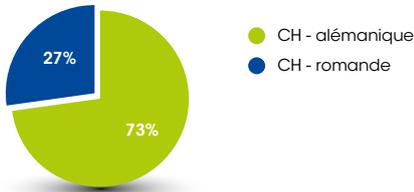
de plâtrier. Cet important ouvrage qui comprend plus de 1000 pages (3 classeurs) a pu être réalisé grâce à la matière fournie par les maîtres, au labeur conséquent de mise en page réalisé par Xavier Saillen, et au soutien financier des maisons Rigips et Fixit. La profession de plâtrier, en désamour auprès des jeunes, méritait de disposer de documents de travail fouillés, complets, et de haute qualité. Et pour que le papier peint ne soit pas en reste, la FREPP, avec le concours de la maison Reichenbach, va également éditer, pour la rentrée 2020, un nouveau manuel du papier peint, richement échantillonné et qui sera d'une belle utilité pour l'enseignement de cette matière, mais également pour la promotion du papier peint qui peine à conquérir des parts de marché.

>>>

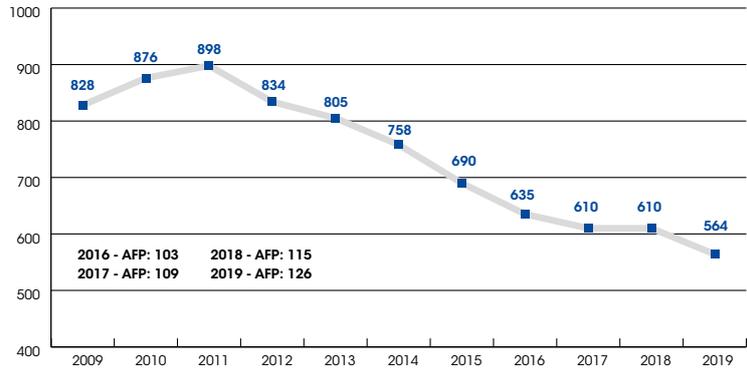
CFC de peintres et plâtriers constructeurs à sec délivrés par canton romand



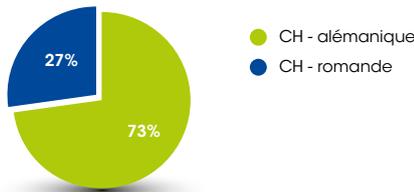
Répartition des apprentis peintres et plâtriers constructeurs à sec en 2019



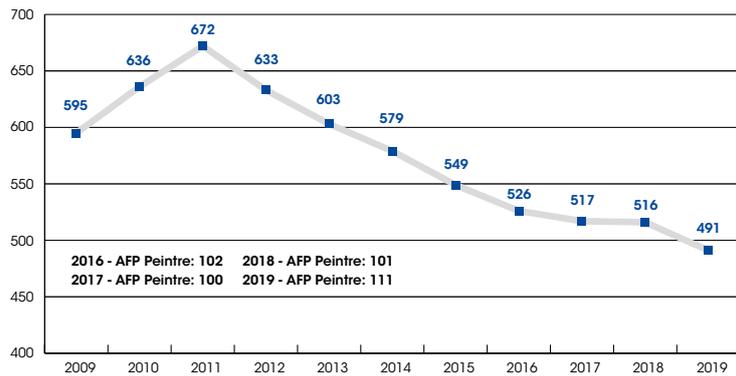
Effectif des apprentis peintres et plâtriers constructeurs à sec en formation en Suisse romande



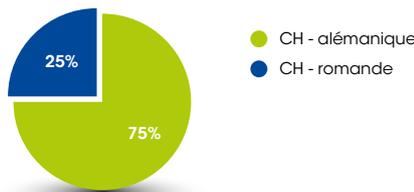
Répartition des apprentis peintres en 2019



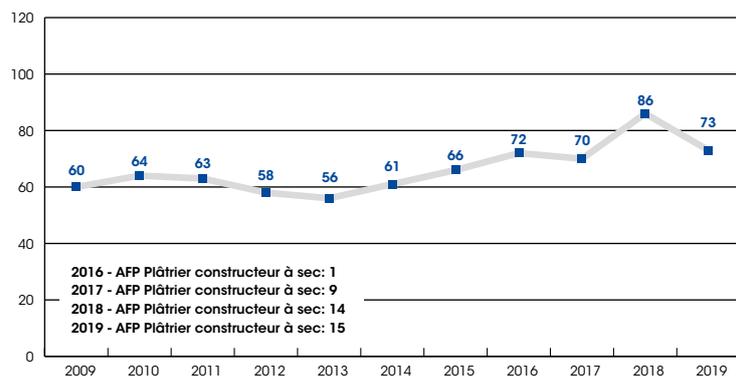
Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande



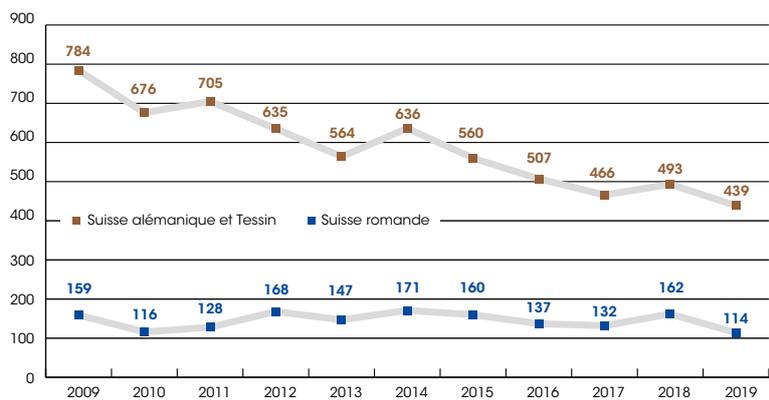
Répartition des apprentis plâtriers constructeurs à sec en 2019



Effectif des apprentis plâtriers constructeurs à sec en formation en Suisse romande



CFC de peintres délivrés



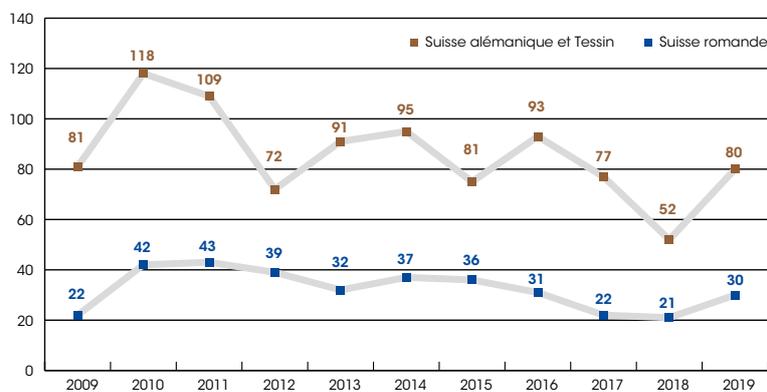
**Nbre de CFC en Suisse**

**2017: 598**

**2018: 655**

**2019: 553**

CFC de plâtriers constructeurs à sec délivrés



**Nbre de CFC en Suisse**

**2017: 99**

**2018: 73**

**2019: 110**

>>> **EFFECTIFS DES APPRENTIS**

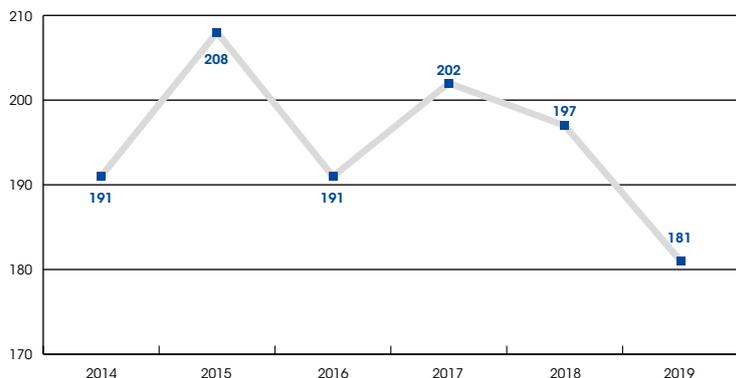
La baisse des nouveaux contrats d'apprentissage de ces dernières années débouche inévitablement sur une baisse du nombre de CFC délivrés en 2019. Globalement une baisse de 20 % du nombre de CFC délivrés et du nombre d'apprentis en formation est inquiétante, mais les chiffres des nouveaux contrats laisse apparaître une stabilisation, avant, espérons-le, une recrudescence indispensable assurant nos professions de disposer de personnel qualifié en suffisance.

Former la relève est l'un des rôles essentiels d'un chef d'entreprise. Assurer la pérennité de la profession en contribuant à la transmission du savoir est une noble tâche dont tout professionnel responsable devrait avoir conscience.

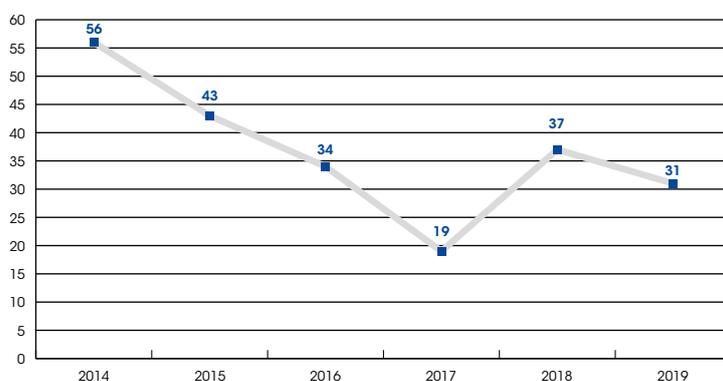
Nous devons, aujourd'hui plus que jamais compte tenu de la situation COVID de ce printemps, regarder de l'avant et trouver des solutions pour que les chefs d'entreprises soient toujours intéressés à former un apprenti. Si les effectifs des apprentis peintres demeurent intéressants, il faut absolument que le nombre d'apprentis plâtriers reprenne sérieusement l'ascenseur. Alors que la profession connaît un essor et une diversité considérables au niveau des travaux effectués, pensez aux cloisons légères, aux faux plafonds, aux isolations périphériques notamment, il est de plus en plus difficile de trouver de vrais professionnels. Or, si les entreprises concernées ne réagissent pas, ces travaux, pour lesquels on serait contraint de n'employer que du personnel formé sur le tas, risquent d'échapper aux entreprises de plâtrerie-peinture.

>>>

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage peintres en Suisse romande



Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage plâtriers constructeurs à sec en Suisse romande



>>> Pour attirer les jeunes dans cette belle profession très diversifiée et passionnante, permettant notamment de se projeter dans les trois dimensions, la FREPP a étudié et proposé aux cantons une révision de la tarification des apprentis, et particulièrement des plâtriers constructeurs à

sec. La rémunération des apprentis reste cependant une prérogative cantonale. Par ailleurs, pour les CFC peintre désirant recevoir une formation complémentaire en plâtrerie, un projet de formation débouchant sur un certificat associatif est à l'étude et sera mis sur pied.

Canton	Emplois en plâtrerie-peinture (+0,98% par rapport à 2018)	Apprentis (-4% y c. AFP)	Nbre de collaborateurs par apprentis
Fribourg	1466	85	17
Genève	2105	94	22
Neuchâtel	654	77	8
Valais	1617	139	11
Vaud	3136	281	11
<b>Total</b>	2018: 6891 <b>8978</b>	2018: 705 <b>676</b>	2018: 13 <b>14</b> (moyenne)

# PLÂTRERIE ET PEINTURE

# Championnats ROMANDS

## **SALON YOUR CHALLENGE, MARTIGNY**

**DU 11 AU 15 FÉVRIER 2020**

Toutes les personnes qui ont eu le plaisir de découvrir les travaux réalisés dans le cadre des championnats romands de la plâtrerie-peinture l'ont certainement ressenti : la passion et l'engagement dont ont fait preuve nos 9 candidats et le démonstrateur plâtrier faisaient réellement plaisir à voir. Le constat est réjouissant : parmi les jeunes qui font le choix de faire un apprentissage dans nos professions, il se trouve de véritables talents, des jeunes enthousiastes et engagés. Ce sont de véritables exemples pour tous leurs pairs ! Non seulement dans le domaine de la plâtrerie-peinture, mais pour tous les jeunes de notre pays qui se sont engagés dans la voie de l'apprentissage.

La passion et l'amour de son métier permettent le dépassement de soi et amènent à la réussite. Ce constat est aussi valable pour tous les membres de la commission « Championnats romands de la plâtrerie-peinture » qui se sont engagés sans compter. Chefs d'entreprise, maîtres enseignants professionnels et collaborateur de la FREPP, tous ont conjugué leurs efforts pour ce qui doit être considéré comme une très belle réussite et une formidable vitrine pour notre profession.

A l'occasion de ce rapport et au nom de nos belles professions et au nom de tous les acteurs romands de la peinture et de la plâtrerie, la FREPP leur adresse toute sa gratitude et ses plus chaleureux remerciements.

>>>







### >>> **LES CANDIDATS**

Félicitations à tous les participants qui ont donné le meilleur d'eux même au cours de ces championnats :

- |                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| ■ Gentrit Beqiri (argent) | Vuiteboeuf        |
| ■ Marcel Bernasconi (or)  | Château-d'Œx      |
| ■ Dawson Brulhart         | Vufflens-la-Ville |
| ■ Filipe Caetano Loureiro | Cologny           |
| ■ Marcello Cianciulli     | Troinex           |
| ■ Lucy Huguelet           | Tavannes          |
| ■ Sharon Oberson (bronze) | Versoix           |
| ■ Aurélie Peitrequin      | Ecublens          |
| ■ Dylan Silva Correia     | Genève            |
| ■ Samuel Sanchez Martins  | Moiry             |

Et félicitations évidemment aux trois jeunes qui sont montés sur le podium, sans oublier Samuel Sanchez Martins qui a été un brillant ambassadeur de la profession de plâtrier.

Ces championnats sont le début d'une magnifique aventure que la FREPP se réjouit de poursuivre en formulant pour tous ces jeunes concurrents un avenir radieux et épanoui dans l'exercice de leurs beaux métiers.

S'agissant des SwissSkills, il semblerait qu'ils n'aient pas lieu en 2020. Quant à la participation au EuroSkills et aux WorldSkills, le déroulement de ces épreuves doit encore être confirmé. En tout état de cause, les meilleurs Romands sont sur les rangs pour y être sélectionnés.

La FREPP remercie évidemment tous les membres du comité d'organisation de ces championnats qui n'ont ménagé ni temps ni énergie pour faire en sorte que ces joutes se déroulent parfaitement. La passion pour leur profession a été transmise à tous les participants, à tous les jeunes visiteurs du salon et à tous les professionnels qui se sont rendus sur le stand. Merci !

# FORMATION SUPÉRIEURE

En raison du coronavirus, la FREPP, respectivement les commissions en charge de la formation professionnelle supérieure dans la plâtrerie et la peinture, a été obligée de mettre entre parenthèses les formations en cours ainsi que les examens fédéraux depuis le mois de mars 2020. Si les cours ont déjà repris pour certains durant le mois de juin, les examens pour le brevet de contremaître peintre ont repris cet été et ceux pour la maîtrise fédérale de plâtrier reprendront durant l'automne 2020.

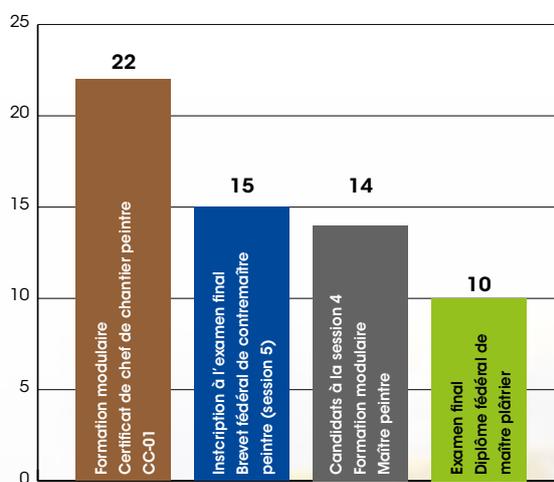
Soulignons que la formation professionnelle supérieure bat son plein actuellement et c'est peu dire. Si la prochaine saison d'automne accueillera l'examen final pour l'obtention du titre de contremaître peintre, responsable d'exploitation, elle donnera aussi le top départ pour l'examen final de maître plâtrier ainsi que la 9<sup>e</sup> session de chef de chantier peintre (la seconde sous le nouveau règlement) avec le concours d'entrée. Une 2<sup>e</sup> session de la formation modulaire de chef de chantier plâtrier constructeur à sec débutera en début d'année 2021.

Les commissions Assurance Qualité (AQ) peintre et plâtrier en collaboration avec l'École de la construction sont sur le pont et n'ont de cesse de travailler à la mise en place de ces formations.

Nous ne saurions trop vous encourager à motiver vos employés à suivre cette voie. Être en possession d'un titre supérieur est gage de qualité pour vous et pour votre entreprise.

## FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE:

Nombre de participants, actuellement, par cours et examen



(ÉTAT AU 31 JUILLET 2020)

# FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DIPLÔMÉS

## **NOUVEAUX CHEFS DE CHANTIER PEINTRES (SESSION 7)**

Kevin Frésard	Le Noiremont	JU	(octobre 2019)
Tiago Marcelo Baptista Da Silva	Neuchâtel	NE	(décembre 2019)
Mathieu Hermann	Genève	GE	(janvier 2020)

## **NOUVEAUX CONTREMAÎTRES PEINTRES (SESSION 4)**

Xavier Bifrare	Collombey	VS	(2 octobre 2019)
Nicolas Boschetti	Bussigny	VD	(2 octobre 2019)
Rocco De Marzo	Fleurier	NE	(2 octobre 2019)
David Dubuis	Savièse	VS	(2 octobre 2019)
Adrien Ferrini	Echallens	VD	(2 octobre 2019)
Amandine Giannini	Morges	VD	(2 octobre 2019)
Taulant Kryeziu	Lausanne	VD	(2 octobre 2019)
Axel Perseghini	Morens	FR	(2 octobre 2019)
Pajtim Ramadani	Prilly	VD	(2 octobre 2019)
Loïc Rey	Môtiers	NE	(2 octobre 2019)
Joël Rocha	Neuchâtel	NE	(2 octobre 2019)

## **NOUVEAUX MAÎTRES PEINTRES (SESSION 3)**

Michaël René Berset	Bulle	FR	(2 octobre 2019)
Anthony Favre	Jongny	VD	(2 octobre 2019)
Samuel Liniger	Fenil-sur-Corsier	VD	(2 octobre 2019)
Steven Mottaz	Puidoux	VD	(2 octobre 2019)
Nuno Filipe Ribeiro Domingues	Pringy	FR	(2 octobre 2019)
Sébastien Schopfer	Monthey	VS	(2 octobre 2019)

# COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

L'environnement et l'adoption de pratiques soucieuses de sa préservation font partie de la charte des «VRAIS PROS». Toutes les entreprises qui participent à la collecte des déchets spéciaux mise sur pied par la FREPP reçoivent donc chaque année une attestation certifiant :

- que l'entreprise y a participé;
- qu'elle contribue, par ses bonnes pratiques, à la protection de l'environnement.

## TOUJOURS MOINS DE DÉCHETS DE PEINTURE AVEC SOLVANT

La part des déchets de peinture avec solvant diminue régulièrement et c'est une bonne chose. Les entreprises soucieuses de l'environnement prennent l'habitude, à chaque fois que faire se peut, d'utiliser des produits à base aqueuse plutôt que des produits avec solvants.



	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%
Avec	26 255	26%	18 309	24%	21 366	20%	17 126	24%	13 373	17%	14 690	22%
Sans	73 164	74%	57 481	76%	83 357	80%	54 603	76%	63 870	83%	52 791	78%
<b>Total</b>	<b>99 419</b>		<b>75 790</b>		<b>104 723</b>		<b>71 729</b>		<b>77 243</b>		<b>67 481</b>	

# FP<sup>3</sup>

## FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.

En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise «peintre» et «plâtrier», les heures de travail à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très nombreuses. Il est donc indispensable de disposer d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions.

Toutes les entreprises sollicitées qui ne connaissent pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était jusqu'ici intégralement pris en charge par les associations comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP<sup>3</sup>, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Afin de rétablir une égalité de traitement, la taxe de base minimale a été étendue à toutes les entreprises pour éviter que celles ayant une faible masse salariale paient un montant inférieur aux indépendants sans personnel. Cette modification a fait l'objet d'un nouvel arrêté du Conseil fédéral et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Toutes les informations sur le fonctionnement du fonds FP<sup>3</sup>, son règlement, l'utilisation des ressources et l'arrêté du Conseil fédéral sont consultables sur notre site internet [www.frepp.ch](http://www.frepp.ch).

[www.frepp.ch](http://www.frepp.ch)



FORMATION



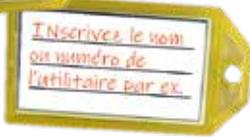
FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE – FP<sup>3</sup>

# T-SHIRTS



# CHEMISES PLASTIQUES

# PORTE-CLÉS



# POLOS



# SACHETS DE SUCRE

# AUTOCOLLANTS



**FREPP**

fédération suisse romande  
des entreprises de plâtrerie-peinture  
www.frepp.ch

# LES VRAIS PROS!

# CAMPAGNE LES VRAIS PROS!

Aujourd'hui, plus que jamais, il est indispensable pour les entreprises de se démarquer des «bricoleurs», des peintres du dimanche (et du samedi), de ceux qui régulièrement contribuent à faire croire que l'on peut s'improviser dans nos professions sans formation ni matériel adéquat.

Nos professions sont exigeantes. On a l'occasion de le découvrir lors de chaque édition du FREPP Info, les connaissances techniques indispensables afin de réaliser un travail irréprochable et durable, dans le respect de l'éthique professionnelle, sont importantes, et surtout, pas du tout maîtrisées par les bricoleurs, barbouillons itinérants et autres «jobbers» qu'on peut dénicher sur des sites tels que «needhelp».

Au secrétariat de la FREPP, on ne compte plus les téléphones de personnes ayant cru bien faire en confiant leurs travaux de peinture à des gens qui

sont tout sauf des artisans consciencieux et qui, au final, sont désemparées lorsque, quelques temps après, les problèmes surviennent.

Nous encourageons donc tous les membres FREPP à s'afficher distinctement en tant que «VRAIS PROS» en faisant usage des vecteurs mis à leur disposition illustrés sur ces pages.



PLAQUETTE

# BÂCHES

# ICI

# VOTRE LOGO



... sont membres des associations cantonales de la FREPP.

# SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif de la Solution de branche romande pour la sécurité au travail dans les entreprises de plâtrerie-peinture est de sensibiliser les entreprises et les travailleurs à différents cas d'accident qui peuvent survenir dans ces professions plus spécifiquement. Le rappel régulier de porter une attention toute particulière aux accidents les plus fréquents et de signaler des causes d'accident plus rares, mais non moins graves, problématiques et coûteuses, est une des missions de notre solution de branche. En évitant une paperasserie rébarbative et en étant le plus concrets possible dans nos actions, nous avons convaincu près de 400 entreprises que la solution de branche romande est un instrument adapté pour répondre aux mesures fédérales sur la santé et la sécurité au travail, et est préférable à une fastidieuse solution individuelle. Pour que votre qualité de membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture soit toujours reconnue, vous devez, vous ou l'un de vos cadres, avoir fait le cours PERCO et suivi un cours Edex dans un intervalle maximum de 5 ans. La SUVA va mettre l'accent sur le contrôle des entreprises ne répondant pas aux directives CFST en matière de santé et de sécurité au travail. Nous recommandons donc à toutes les entreprises de contrôler la validité de sa qualité de membre PERCO afin de ne pas perdre sa conformité aux dites directives.

Edex 5 à 7 suivis (laisser libre)	
date	
visa	

La participation à un cours Edex prolonge la validité de l'attestation PERCO de 5 ans à partir de la date du cours.

fédération suisse romande  
des entreprises de plâtrerie-peinture  
**FREPP**

**ATTESTATION**  
**PERCO**  
Personnel de contact dans l'entreprise en matière  
de santé et sécurité au travail

**CPP** COMMISSION  
**SOR** PROFESSIONNELLE PARITAIRE  
SECOND-ŒUVRE ROMANDE  
DE LA CONSTRUCTION

Des cours PERCO et des cours Edex sont mis sur pied chaque année. Cette année, en raison de la COVID-19, ils n'ont pas pu avoir lieu. Pour les nouvelles entreprises pas encore membres de la solution de branche, elles ont la possibilité de s'inscrire pour les formations PERCO qui se déroulent chaque début d'année. Des cours de mise à niveau (Edex) sont également organisés à la même période.

## ATTESTATION PERCO

Les PERCO de chaque entreprise membre de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture se voient délivrer une attestation (voir ci-dessus) confirmant la conformité avec les directives fédérales en matière de sécurité au travail. De plus en plus de maîtres d'œuvre demandent de joindre une copie de ce document lors du retour des cahiers de soumissions. Mais toutes les entreprises membres de la solution de branche romande peuvent spontanément le joindre à chacune de leurs offres. Cela peut favorablement influencer tout maître d'ouvrage sensible aux questions de la sécurité sur les chantiers.

# SUVA

2019 restera l'année la plus favorable pour les primes SUVA. Les excédants des revenus des placements qui avaient permis de baisser le coût des frais administratifs n'ont été affectés à la baisse des primes sur les seules années 2019 et 2020.

En 2020, un réglage plus fin du système bonus-malus pour lequel 8 années sont prises en considération au lieu de 5 a été introduit. L'entrée dans le système bonus-malus interviendra dès que votre prime SUVA atteint Fr. 2500.-/an. La fortune colossale de la SUVA s'élève à 54 milliards. Les revenus de cette fortune permettent d'ailleurs à notre caisse nationale d'assurance accidents de payer une large part des rentes pour invalidité servies. Sans cette manne constituée pour l'essentiel, il faut le rappeler, des cotisations des entreprises, les taux de prime devraient être beaucoup plus élevés. En effet, le montant total des primes encaissées de 4,4 milliards de francs ne couvre du reste pas, à lui seul le montant des prestations servies qui se situent à 4,5 milliards de francs. Quelques chiffres encore :

## AAP: NBRE D'ENTREPRISES AVEC MODIFICATION DES TAUX DE PRIME AU 1.1.2021

Modification des degrés	Nbre d'entreprises	Parts	Nbre d'entreprises	Parts
+4 et plus	101	1,4%	925	12,6%
+3	251	3,4%		
+2	182	2,5%		
+1	391	5,3%		
Inchangé	5250	71,5%	5250	71,5%
-1	904	12,3%	1167	15,9%
-2	135	1,9%		
-3	45	0,6%		
-4	83	1,1%		
<b>Total</b>	<b>7 342</b>	<b>100%</b>	<b>7 342</b>	<b>100%</b>

## LA SUVA C'EST:

- 4245 collaborateurs
- 130000 entreprises affiliées
- 2 millions d'assurés
- 479476 cas d'accidents enregistrés

S'agissant du taux de primes nets pour 2021 pour les entreprises de plâtrerie-peinture, il demeure donc inchangé par rapport à 2020. Cependant, la disparition du report des excédents en déduction des frais administratifs fait monter le taux de prime brut de respectivement 0,276 % pour la peinture et 0,519 % pour la plâtrerie.

## AAP: TAUX DE BASE 2021 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise	Masse salariale 2019 en 1000 francs	Taux de base				Modification des taux de prime nets 2020-2021
				2021		2020		
				Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut	
44D		7 342	2 444 348					
A0	Entreprise de peinture	4 625	1 356 932	<b>100</b>	<b>2,5050 / 2,9810*</b>	100	2,5050 / 2,7054	<b>Inchangé</b>
AR	Restauration d'œuvre d'art	50	4 703	<b>89</b>	<b>1,4640 / 1,7422*</b>	89	1,4640 / 1,5811	<b>Inchangé</b>
B0	Entreprise de plâtrerie	2 667	1 082 713	<b>113</b>	<b>4,7200 / 5,6168*</b>	113	4,7200 / 5,0976	<b>Inchangé</b>

# ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES

## **CONSTRUCTION SUISSE**

### **CONSTRUCTION ROMANDE**

Le travail de lobbying de cette organisation s'est fortement développé depuis la constitution de notre organisation romande. La proximité des membres avec les élus politiques de chaque canton rend les interventions plus aisées et moins protocolaires. Pour chaque problématique, on trouve des élus aux Chambres fédérales qui sont de notre côté et tout à fait disposés à faire une intervention ou adopter une position conforme aux souhaits de la branche. Ce travail portera assurément ses fruits.

La FREPP joue un rôle primordial dans ce contexte, car son président exerce également la présidence de Constructionromande. Sa qualité d'organisation faïtière lui permet également d'avoir les relais nécessaires auprès de l'USAM et de l'Union patronale suisse.

Constructionromande a notamment œuvré pour la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> en soutenant le maintien du versement de l'entier des recettes au fonds FORTA, en soutenant les motions demandant la création d'un registre national des faillites et des mesures pour éviter les faillites à répétition. Constructionromande a également œuvré avec succès à faire échouer l'initiative faussement intitulée « Davantage de logements abordables ». Au chapitre de la politique de la concurrence et des activités de la COMCO, Constructionromande fait un travail important de persuasion pour éviter que les consortiums tombent sous le coup de la loi sur les cartels. De même, elle œuvre pour offrir une base légale aux outils d'aide pour calculer les prix (séries de prix et tarifs indicatifs par exemple), indispensables

aux pouvoirs adjudicateurs afin d'éviter les prix fantaisistes et le dumping.

Par ailleurs, grâce à Constructionromande et à la pression qu'elle a pu exercer sur les partenaires alémaniques de la branche de la construction, le système d'information Alliance construction (SIAC) et la mise en place de la carte professionnelle (badge) pourra se faire sur tout le territoire suisse et pour l'ensemble du secteur de la construction avec un système identique. Les informations contenues sur cette carte et le fonctionnement doivent encore être définitivement arrêtés.

### **UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS (USAM)**

L'USAM est l'association faïtière des 300 000 PME de Suisse et joue évidemment un rôle essentiel en matière de défense des intérêts des entreprises et de mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. L'USAM s'est montrée très active dans de nombreux dossiers et a exercé toute son influence au Parlement fédéral, avant les votes importants pour nos PME, et lors des campagnes de votation dont elle a pour beaucoup, assuré la coordination et le bon déroulement.

Si les associations professionnelles sont primordiales pour assurer la défense d'une profession, la formation de base et supérieure, le soutien aux entreprises pour l'application de diverses normes, la négociation des conditions de travail de la branche, une organisation faïtière joue également un rôle essentiel lorsqu'il s'agit pour les milieux économiques de faire entendre leur point de vue sur les nouvelles législations devant réguler le marché.

**bauenschweiz**  
**construction suisse**  
**costruzione svizzera**

**sgv**  **usam**



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

L'USAM est particulièrement active dans la défense des conditions-cadres avec lesquelles doivent évoluer les entreprises de notre pays. Que ce soit en ce qui concerne le marché du travail ou l'USAM est partisane d'une grande rigueur en matière de droit du travail afin de permettre à notre place financière d'être compétitive. Par ailleurs, s'agissant de la réglementation, elle a fait réaliser une étude dont les résultats sont alarmants : dans les seuls domaines du droit du travail, des assurances sociales et de l'hygiène des denrées alimentaires, les coûts de la réglementation s'élèvent à 4 milliards de francs. Des estimations par extrapolation permettent de partir du principe que les coûts de la réglementation atteignent au total plus de 60 milliards de francs dans notre pays, ce qui correspond à environ 10 % de notre produit intérieur brut (PIB). Pour l'USAM, ce constat est inacceptable. Elle a exigé une réduction massive des coûts réglementaires imposés aux PME et entend également freiner les coûts des nouvelles réglementations. L'allègement des coûts réglementaires équivaut à un programme de croissance, car il permet de libérer à la fois des moyens financiers et des capacités entrepreneuriales.

#### **UNION PATRONALE SUISSE (UPS)**

Un des dossiers chauds de l'année est incontestablement l'initiative de limitation lancée par l'UDC et qui sonne le glas de la libre circulation des personnes, et par conséquent de tous les accords bilatéraux. Autant le dire, une acceptation de cette initiative conduirait inmanquablement le pays dans une situation de décroissance inévitable. Il faut le savoir, plus de 50 % de nos exportations sont liées à l'existence des accords bilatéraux.

Sans eux, notre place économique nationale deviendrait littéralement hémiplegique avec des conséquences inévitables sur le niveau de vie des citoyennes et citoyens de ce pays.

Au niveau de la politique sociale, l'UPS a proposé, avec les syndicats, un système de financement du 2ème pilier qui, bien que soutenu par le Conseil fédéral Alain Berset, peine à convaincre, et dans les milieux économiques, et dans les milieux politiques.

D'une manière générale, les organisations faitières nationales se sont beaucoup investies pour relayer les problèmes rencontrés par nos entreprises en raison de la pandémie de la COVID-19. C'est dans ces moments extrêmement difficiles que l'on se rend compte que d'avoir des relais au niveau national et des contacts réguliers avec eux est indispensable. Comme le dit le proverbe : C'est en cas tempête, que l'on voit les bons capitaines.

## Magnum-Partenaires



AKZO NOBEL COATINGS AG  
Industriestrasse 17a, 6203 Sempach Station  
www.sikkens-center.ch



KNUCHEL FARBEN SA  
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach  
www.colorama.ch



KNAUF SA  
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL  
www.knauf.ch



BOSSHARD + CO. AG  
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang  
www.bosshard-farben.ch



RUPF + CO. AG  
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg  
www.ruco.ch



STO AG  
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt  
www.stoag.ch



CAPAROL FARBEN AG  
Gewerbstrasse 5, 8606 Nänikon  
www.caparol.ch



SAINT-GOBAIN WEBER AG  
Täferstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil  
www.weber-marmoran.ch



KARL BUBENHOFER SA  
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau  
www.kabe-peintures.ch



SOCOL SA  
Rue du Lac 24, 1020 Renens  
www.socol.ch

## Medium-Partenaires



ALFONS HOPHAN AG  
www.hola.ch



DOLD AG  
www.dold.ch



PEKA  
www.peka.ch



GREUTOL SA  
www.greutol.ch



VERNIS CLAESSENS SA  
www.claessens.ch

## Basic-Partenaires

PERMAPACK AG  
www.permapack.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG  
www.storch.ch

TOUPRET SUISSE SA  
www.toupretpro.ch

SAX-FARBEN AG  
www.sax.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG  
www.festool.ch

LANIT SA  
www.lanit.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficace et orientée sur le but. La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!

[www.groupe-de-sponsors.ch](http://www.groupe-de-sponsors.ch)

# FOURNISSEURS PARTENAIRES

La cordiale collaboration entre la FREPP et ses membres et les fournisseurs partenaires est un exemple dans le domaine. Il faut louer l'esprit constructif de nos partenaires qui ont compris que l'avenir du métier passe absolument par une formation professionnelle supérieure d'un excellent niveau. Des matériaux de qualité ne sont pas mis en évidence s'ils ne sont pas mis en œuvre par des artisans qualifiés et compétents. De même un excellent artisan ne peut pas fournir un travail de qualité si les produits qu'il met en œuvre ne répondent pas à certaines exigences. D'où une excellente collaboration et un soutien financier appréciable des fournisseurs pour toutes les activités de formation supérieure et pour l'édition de matériel de formation.

Merci à tous les partenaires pour leur collaboration tout au long de l'année et pour leur indispensable soutien financier. Les membres sont invités à leur montrer leur reconnaissance par des relations commerciales régulières.

**NOS PARTENAIRES**  
pour le perfectionnement professionnel

**Rigips**  
SAINT-GOBAIN

**FIXKIT**

**HGC**

**REICHENBACH SA**  
PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINGES - STORES - PAPIERS PEINTS

**ISOVER**  
SAINT-GOBAIN

**FREPP**  
Fédération suisse romande  
des entreprises de plâtrerie-peinture  
www.frepp.ch

**LES VRAIS PROS!**  
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.



Cotes pour travaux

Cotes pour

les lignes bleues  
sont à tracer

les lignes bleues  
sont à tracer

VENTURE  
S  
DS  
2020

swiss skills  
2020

pe

# REMERCIEMENTS

Notre fédération ne pourrait être aussi performante et active sans le soutien et le travail de nombreuses personnes qui contribuent à son bon fonctionnement. Ce rapport est l'occasion de témoigner toute notre reconnaissance et de dire un grand merci pour leur engagement :

- aux membres du comité central romand et à leur président pour leur contribution à la prise de décisions favorables à une saine et dynamique évolution de la FREPP;
- aux membres des différentes commissions et groupes de travail pour leur implication dans les différentes commissions de formation et de perfectionnement;
- aux enseignants aux cours théoriques, aux cours pratiques ainsi qu'aux cours de formation professionnelle supérieure;
- aux membres pour leur participation aux différentes activités et prestations;
- au team FREPP enfin, Romy Hintz, Xavier Saillen et Francine Clavien pour leur travail assidu, toujours très engagé et mu d'une volonté farouche d'aller de l'avant et de faire de la FREPP une organisation appréciée de ses membres.

# COMMISSIONS

## COMMISSION SUISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA QUALITÉ - DÉLÉGUÉS FREPP

- Gérard Anzenberger Réchy
- Mario Manzini Sainte-Croix

## COMMISSION SUISSE DE SURVEILLANCE DES CIE - DÉLÉGUÉS FREPP

- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Mario Manzini Sainte-Croix
- Thomas Hilger Lausanne
- Philippe Voisard Le Locle

## RÉDACTION «FREPP INFO»

- André Buache (Prés.) Corcelles-près-Payerne
- Olivier Berchten Veyrier
- Pierre-Yves Correvon Gimel
- Pierre-Joseph Filippini Sion

## PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Gianluca Caragnano Carouge
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Claudio Muscianesi Verbier

## COMMISSION AQ PLÂTRIER FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Venance Bonvin (Prés.) Lens
- Stéphane Locatelli Carouge
- Mario Manzini Sainte-Croix
- Stéphane Michelet Conthey
- Claudio Muscianesi Verbier
- Olivier Roy Montagny-près-Yverdon
- Christophe Sauteur La Tour-de-Trême
- Philippe Voisard Le Locle
- Arnaud Zoppi Chexbres

## COMMISSION AQ PEINTRE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Denis Quaglia (co-Prés.) Vouvry
- Flavio Di Marco (co-Prés.) Marin
- Nicolas Clément Praroman-Le Mouret
- Olivier Deagostini Colombier
- Florian Lovey Orsières
- Daniel Malherbe Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola Carouge
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Jean-Michel Savioz Sion
- Yannick Seramondi Versoix

## COMMISSION INTERCANTONALE EFA

- Daniel Matthey (Prés.) Colombier
- Gérard Anzenberger Réchy
- Stéphane Brosy Delémont
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Carmine Ciaramella Lussy-Villars
- Conrad Glauser Moutier
- Jean-Marc Jaquier Gland
- Stéphane Locatelli Carouge
- Claudio Muscianesi Verbier
- Gilles Perseghini Estavayer-le-Lac
- Pierre Righini Lausanne

## COMMISSION DE RELECTURE EFA

- Gérard Anzenberger Réchy
- Venance Bonvin Lens
- Claude Chollet Petit-Lancy
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- André Dutoit L'Isle
- Renato Mandola Carouge
- Daniel Matthey Colombier

## COMMISSION INTERCANTONALE DES CIE

- Mario Manzini (Prés.) Sainte-Croix
- Gérard Anzenberger Réchy
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Jean-Pierre Häusler Muntelier
- Thomas Hilger Lausanne
- Stéphane Locatelli Carouge
- Daniel Matthey Colombier
- Claudio Muscianesi Verbier
- Axel Perseghini Morens
- Gilles Perseghini Estavayer-le-Lac
- Pierre Righini Lausanne
- Daniel Roeslin Le Landeron
- Philippe Voisard Le Locle

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS ROMANDS

- Thomas Hilger (Prés.) Lausanne
- Serge Berclaz Bavois
- Ludovic Dedominici Prilly
- Flavio Di Marco Marin
- Stéphane Locatelli Carouge
- Stéphane Michelet Conthey
- Thomas Orth Châtelaine

## GROUPE DE SOUTIEN À LA SOLUTION DE BRANCHE ROMANDE DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

- Romy Hintz FREPP Sion
- Laurent Derivaz FREPP Fribourg
- Serge Jacquin FREPP Tolochenaz
- Antonio Martino FREPP Bösinggen
- Amalia Massy FREPP Sion
- Laetitia Piergiovanni FREPP Hauterive
- Bernard Tissières SCIV Sion
- Tibor Menyhart SYNA Villars-sur-Glâne
- J. Ernesto Suarez SYNA Villars-sur-Glâne
- Fabrice Chaperon UNIA Nyon
- Armand Jaquier UNIA Fribourg
- Christine Michel UNIA Berne

## COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATION

### CCT-SOR

- Pascal Schwab (Prés.) Prêles
- Marc-Olivier Blanc Lausanne
- André Buache Corcelles-près-Payerne
- Marcel Delasoie Sion
- Laurent Derivaz Fribourg
- Stéphane Ducommun La Chaux-de-Fonds
- Michel Ducommun Lausanne
- Bernard Erny Carouge
- Martin Gigon Delémont
- Florian Lovey Orsières
- Michel Monti Prilly
- Pascal Sallin Villaz-St-Pierre
- Fernand Sauthier Arzier

### Secrétariat

- Marcel Delasoie FREPP Sion
- Romy Hintz FREPP Sion

### COMITÉ CPP-SOR

#### Délégation patronale

- André Buache FREPP Corcelles-près-Payerne
- Daniel Clément FREPP Le Mouret
- Marcel Delasoie FREPP Sion
- Florian Lovey FREPP Orsières
- Bernard Erny SO-GE Genève
- Stéphane Ducommun FRECEM La Chaux-de-Fonds
- Pascal Schwab FRECEM Prêles

#### Délégation syndicale

- José Engenheiro SYNA Genève
- Thierry Lambelet SYNA Lausanne
- Tibor Menyhart SYNA (Prés.) Villars-sur-Glâne
- Serge Aymon UNIA Ayent
- Aldo Ferrari UNIA Berne
- Armand Jaquier UNIA Fribourg

### Secrétariat

- Daniel Bornozy FRECEM Le Mont-sur-Lausanne
- Claire Vulliamy FRECEM Le Mont-sur-Lausanne

# EN VENTE

## OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	<i>Prix membre</i>
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous <a href="http://www.frepp.ch">www.frepp.ch</a> )	100.00

## EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique)	
la pièce	80.00
les 3	200.00
Dossier de formation pour les apprentis (A voir auprès des cantons)	

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port.

# TEAM



**MARCEL DELASOIE**

Directeur

Tél. : 027 322 52 62  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [marcel.delasoie@frepp.ch](mailto:marcel.delasoie@frepp.ch)



**ROMY HINTZ**

Adjointe de direction

Tél. : 027 322 52 64  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [romy.hintz@frepp.ch](mailto:romy.hintz@frepp.ch)



**XAVIER SAILLEN**

Responsable FREPP Info  
et formation

Tél. : 027 322 52 66  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [xavier.saillen@frepp.ch](mailto:xavier.saillen@frepp.ch)



**FRANCINE CLAVIEN ALBRECHT**

Collaboratrice

Tél. : 027 322 52 60  
Fax : 027 322 24 84  
E-mail : [francine.clavien@frepp.ch](mailto:francine.clavien@frepp.ch)

## FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Tél. : 027 322 52 60  
E-mail : [info@frepp.ch](mailto:info@frepp.ch)

# LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FREPP



## Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg

c/o Union patronale du canton de Fribourg  
Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg  
Tél. secrétariat : 026 350 33 00  
l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmmp.ch  
Président : Daniel Clément  
Secrétaire patronal : Laurent Derivaz



GYPSERIE PEINTURE GENÈVE

## Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève

c/o FER Genève  
Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11  
Tél. secrétariat : 058 715 32 11  
gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch  
Président : Olivier Berchten  
Secrétaire patronale : Nathalie Bloch



## Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture

Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive  
Tél. secrétariat : 079 850 36 02  
info@anepp.ch • www.anepp.ch  
Président : Flavio Di Marco  
Secrétaire patronale : Laetitia Piergiovanni



## Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

c/o Bureau des Métiers  
Rue de la Dixence 20 • CP 141 • 1950 Sion  
Tél. secrétariat : 027 327 51 41  
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmmp.ch  
Président : Florian Lovey  
Secrétaire patronale : Amalia Massy

## entrepreneurs! fédération vaudoise

### Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture

c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs  
Route Ignace Paderewski 2 • CP • 1131 Tolochenaz  
Tél. secrétariat : 021 632 12 10  
SecretariatsPatronaux@fve.ch • www.gvepp.ch  
Président : Baptiste Monnard  
Secrétaire patronal : Serge Jacquin

# COMITÉ

## COMITÉ FREPP (2018-2022)

**Président** : **André Buache**

### FRIBOURG

Membre : André Guggiari  
Secrétaire : Laurent Derivaz

### GENÈVE

Président : Olivier Berchten  
(*vice-président FREPP*)  
Membre : Gjavit Halili  
Secrétaire : Nathalie Bloch

### NEUCHÂTEL

Président : Flavio Di Marco  
Secrétaire : Laetitia Piergiovanni

### VALAIS

Président : Florian Lovey  
Secrétaire : Amalia Massy

### VAUD

Président : Baptiste Monnard  
Secrétaire : Serge Jacquin

### SECRETARIAT

Directeur : Marcel Delasoie  
Adj. de direction : Romy Hintz

Rapport présenté lors de l'Assemblée des délégués du 28 août 2020

Papier certifié FSC imprimé en  
**romandie**



